Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_176-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 41
Présents : 37
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 30 juin 2026
Date d'affichage : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, M. Dusautoy, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Le Gonidec, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : Mme Cellier-Chenoir représentée par M. Règnault, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, Mme Lemoine représentée par M. Hervé,

Absents : M. De Gouvion Saint Cyr, M. Janvier

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_176_020_7.1 : Validation du plan d'actions 2026-2027 du Pacte Culturel de Territoire

Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge de la Culture, de la Lecture Publique, du Patrimoine et du Tourisme rappelle que le conseil communautaire d'avril 2025 a validé la convention du pacte culturel de territoire qui a été officiellement signée le 11 septembre 2025 en présence des représentants de la DRAC, de la Région Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine.

La convention signée engage une collaboration entre les parties autour d'un diagnostic du projet culturel de territoire, présente les axes thématiques prioritaires et décline la gouvernance et les modalités de mises en œuvre du pacte culturel de territoire.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_176-DE

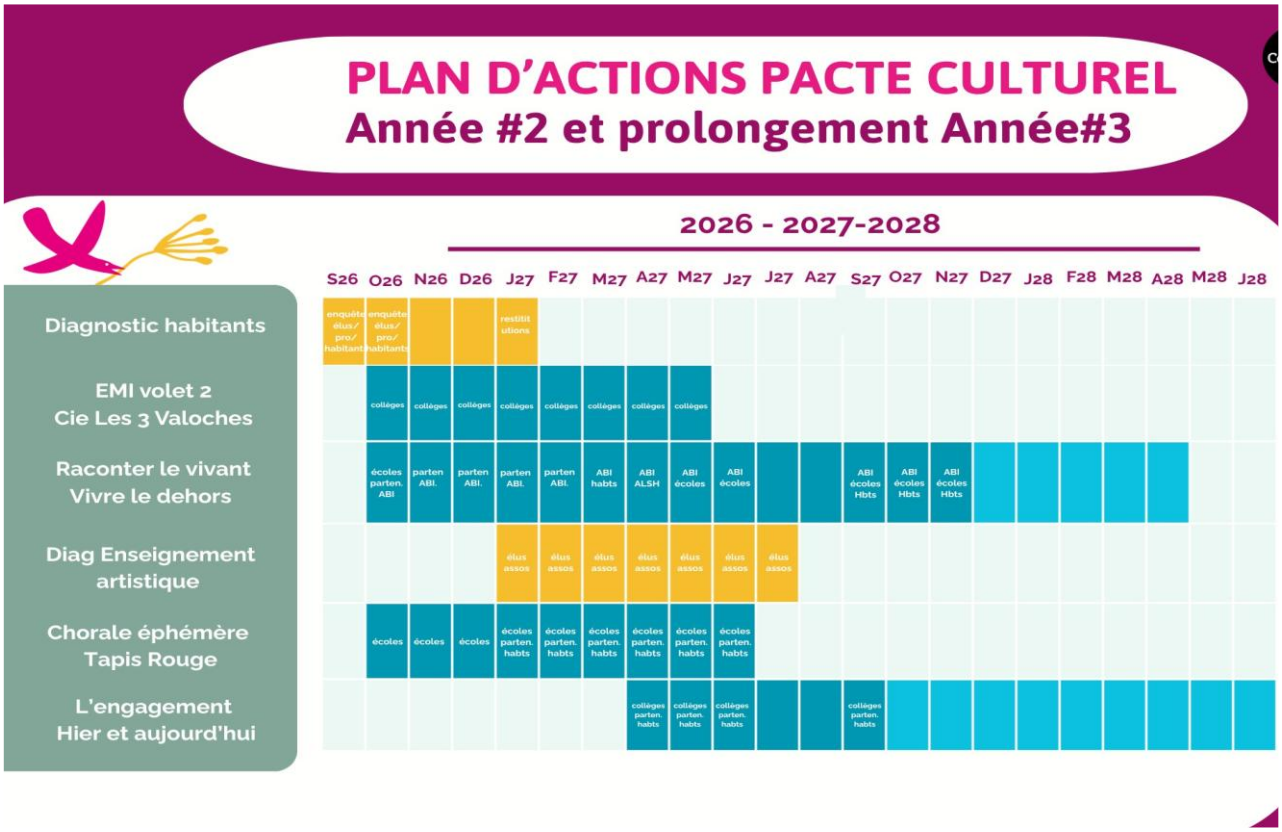


Le pacte de territoire se déploie sur 4 ans (2025-2028) avec des aides financières apportées selon les projets et les objectifs opérationnels mis en œuvre.
La coordination de la procédure est assurée par la communauté de commune signataire.

CALENDRIER ET MISE EN OEUVRE

Tout au long de l'année, le comité technique et l'équipe projet dédiée ont travaillé à l'élaboration d'un plan d'actions avec un soucis de cohérence et d'interconnexion des dispositifs existants pilotés par la Cdc : programmation culturelle, TER, le projet social, le CLS, le futur PAH, l'atlas de la biodiversité, …
Chaque année le comité de pilotage valide le plan d'actions et les conditions financières de sa réalisation qui est ensuite soumis à délibération au sein des instances délibérantes de chaque partenaire.
Le plan d'actions pour la saison 2026/2027 a été validé en comité de pilotage le 11 juin 2026. Il prévoit 6 actions déployées dans le cadre du pacte culturel.

Présentation du plan d'actions par axe stratégique :



Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_176-DE

Rappel enjeux Axe 1 : Faciliter la participation de tous les habitants à la vie culturelle

Les droits culturels permettent aux habitants d'accéder et de participer à la vie culturelle, de respecter la manière dont chacun « voit le monde », d'être attentif à la culture de l'autre, d'interroger la construction des relations entre citoyens et d'encourager l'émancipation.

Afin de renforcer la participation des citoyens comme acteurs de la démocratie pour mettre en œuvre les droits culturels, Couesnon Marches de Bretagne s'engagera à mettre en place une **enquête de territoire**. Elle visera à mieux cibler la relation des habitants à leur territoire et mieux connaître leurs attentes. Cette enquête s'appuiera sur des rencontres avec les élus, les partenaires et les habitants

Cette action, validée lors du copil#1, couvrira la période de septembre 26 à janvier 27 et concernera les 15 communes du territoire.

Autre actions phare de la programmation 2026/2027 du pacte culturel, l'animation d'une **chorale éphémère de territoire**

Actions		Descriptif et Contexte	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE	Budget prévisionnel	CMB	CD 35	DRAC	Région	autres financements
Projet Chorale éphémère Tapis Rouge KO Compagnie	pole CLP	CHORALE INTERGENERATIONNELLE de territoire : répétition, création spectacle, restitution - Partenaires préssentis : CDAS, Centre Social, habitants, écoles, assos, agents	septembre 2026 à juin 2027	**34 300 €**	8 300 €	5 000 €	7 500 €	13 500 €	

Rappel enjeux Axe 2 : Développer l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie : faire de la culture un outil d'émancipation et d'inclusion au service de tous

L'éducation artistique et culturelle est un outil d'émancipation et d'autonomie. Elle permet des expériences sensibles, par l'intermédiaire de l'art, en se basant sur trois piliers : voir (rencontrer une œuvre), faire (développer une pratique artistique) et dire (développer son esprit critique).

Actions		Descriptif et Contexte	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE	Budget prévisionnel	CMB	CD 35	DRAC	Région	autres financements
Parcours Education aux médias - volet 2	*Pole CLP*	PARCOURS EMI Phase 2 : année scolaire 2026-2027 Actions culturelles et résidence EAC au collège avec la cie 3 valoches "double trouble" Collège/jeunes/ecole de musique/ réseau des médiathèques (EMI / construire son identité via les réseaux / lien avec les musiques actuelles)	*octobre 2026 à décembre 2027*	**21 300 €**	2 500 €	7 000 €	4 000 €	4 500 €	3 300 €
Etudes EAC sur le territoire : plan territorial de enseignements artistiques de territoire, cartographie de l'existant	*Pôle CLP*	diagnostic mené par une structure extérieure sur l'enseignement artistique et notamment musical, les publics et l'accessibilité participation au groupe de travail sur la question des mobilités (cf CD)	*janvier à juin 2027*	**15 000 €**	7 500 €	7 500 €			
Projet littérature/documentaire jeunesse en lien avec l'atlas de la biodiversité Raconter le vivant et vivre le dehors	*interservices / projet ambitieux*	Raconter le vivant et vivre le dehors	*octobre 2026 à octobre 2028*	**52 768 €**	28 268 €	1 000 €	10 500 €	13 000 €	

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_176-DE

Rappel enjeux Axe 3 : Valoriser le patrimoine auprès de tous les habitants, le protéger, diffuser les connaissances, vers la labélisation Pays d'art et d'histoire

Les missions portées par les Pays d'art et d'histoire offrent un ensemble d'outils favorisant le ralliement citoyen à la cause patrimoniale, dans la mesure où ce label place avant tout l'habitant au sein du dispositif. Le Pays d'art et d'histoire est un vecteur d'inclusivité, d'égal accès aux connaissances, de développement des liens sociaux et des initiatives citoyennes.

L'action « hier et aujourd'hui » mêle création audiovisuelle et création artistique. Elle est co-portée par le service Culture et le service PAH et se poursuivra sur la saison 2027/2028.

Actions		Descriptif et Contexte	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE	Budget prévisionnel	CMB	CD 35	DRAC	Région	autres financements
Hier et aujourd'hui : l'engagement	*service culture / patrimoine*	Engagement hier et aujourd'hui Antonin Allogio	*septembre 2026 à avril 2028*	**24 000 €**	9 000 €	9 000 €	3 000 €	3 000 €	

Récapitulatif du soutien financier des partenaires

	BP	CMB	CD 35	DRAC	Région	autres financements
AXE 1 à 3	147 368 €	55 568 €	29 500 €	25 000 €	34 000 €	3 300 €
FACILITER LA PARTICIPATION DES HABITANTS A LA VIE CULTURELLE	34 300 €	8 300 €	5 000 €	7 500 €	13 500 €	0 €
DEVELOPPER L'EAC TOUT AU LONG DE LA VIE	89 068 €	38 268 €	15 500 €	14 500 €	17 500 €	3 300 €
VALORISER/ PROTEGER/CONNAITRE LE PATRIMOINE	24 000 €	9 000 €	9 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €

Les financements des partenaires seront sollicités dès le mois de juillet et feront l'objet d'une inscription budgétaire dans la cadre de la décision modificative qui sera présentée en septembre 2026.

En recettes :
- 25 000 € de la DRAC
- 34 000 € de la Région
- Le département finance directement les acteurs culturels, il n'y a pas de subventions à percevoir directement.

Certaines dépenses engagées dès 2026 n'étaient pas inscrites au budget 2026 et devront faire l'objet d'une Décision Modificative au budget.

En dépenses à ajouter au budget 2026 :
- 5 200 € pour le projet EMI volet 2 avec les 3 Valoches (PROG ESTI)
- 8 850 € pour le projet Chorale éphémère (PROG ESTI)
- 3 000 € pour le projet « Raconter le vivant, vivre le dehors » (BIB COU NV)

Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge de la culture, propose :

- **De valider le plan d'actions 2026/2027 ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les demandes de financement auprès des partenaires ;**

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_176-DE

- **D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes conventions liées aux projets cités ci-dessus ainsi que tout documents relatifs aux dispositifs "Résidence Mission" (projet Engagement) et "FAAT" (projet Tapis Rouge) du Département ;**

- **D'autoriser l'inscription des crédits et des dépenses nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions 2026/2027**

Vu l'exposé de Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge de la culture,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valident la proposition de Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge de la culture, telle que présentée ci-dessus.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
OLIVIER GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE